

# infos

## PENZE

BULLETIN  
D'INFORMATIONS  
AGRICOLE

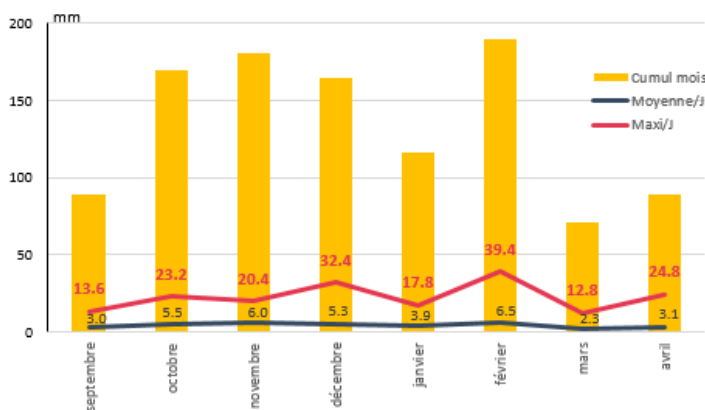
N°54  
Juillet 2020

Contrat de bassin versant de la Penzé



### Météo : point d'étape et perspectives

Le graphique ci-après présente le suivi pluviométrique de la station de **Pleyber-Christ** :



Après un dernier trimestre 2019 très arrosé et doux, la pluviométrie du début 2020 a été très élevée en cumul de précipitation et en nombre de jours de pluie (57 jours et 374 mm du 1 janvier au 15 mars 2020). S'en est ensuite suivi une période d'environ 31 jours sans pluie du 16 mars au 16 avril.

En complément de ces observations, concernant les températures des données à l'échelle du Pays de Morlaix des risques de gelées ont été présents de fin mars à début avril, puis de début avril à fin mai, nous avons connus des températures élevées avec des pics au-dessus de 25 °C. Des pluies conséquentes sont revenues vers mi-juin.

#### Grandes cultures : une avance de 10 jours

En céréales, les implantations ont été difficiles avec parfois de mauvais enracinements. Les cultures ont cependant bien valorisé les apports d'azote grâce aux pluies (apports de fin avril) et on observe un rattrapage de la croissance. Le nombre d'épis/m<sup>2</sup> plus faible devrait être compensé par le nombre et poids des grains, du fait de la faible pression des maladies.

En maïs, les sommes de température élevées ont permis des levées rapides. La pression des ravageurs est faible, hormis celle des corvidés qui occasionne localement des dégâts parfois très importants.

#### Herbe : de bonnes perspectives

La pousse de l'herbe a été bonne jusque mi-mai, avant de ralentir en raison du temps séchant. La récente reprise des pluies, permet une reprise de la pousse, et laisse présager des réserves suffisantes jusque fin juillet.

#### Légumes : surveiller les adventices

Les cultures semées ont été implantées en conditions sèches, peu propice à une bonne réussite des désherbages. La disponibilité en eau est maintenant là, il s'agit donc de suivre le salissement des cultures.

### Bassin versant et programme d'actions

Un **Bassin versant (BV)** est un espace géographique drainé par un cours d'eau et ses affluents, délimité par les lignes de crêtes. Ainsi, toutes les eaux de cet espace s'écoulent et convergent vers un unique point de sortie, l'exutoire.

Le **bassin versant de la Penzé** correspond au bassin hydrographique de la Penzé et des ruisseaux côtiers, depuis sa source dans les Monts d'Arrée à son exutoire en baie de Morlaix.

Étant délimité par les lignes de crêtes, les frontières des BV ne correspondent pas aux limites communales. Ainsi, par exemple, les communes de Guiclan, Roscoff ou encore Saint Pol de Léon s'étendent sur les BV de la Penzé et de l'Horn (Cf. carte ci-dessous).

Les programmes d'action menés sur les BV mentionnés sont portés par différents porteurs de projet.

Limites des communes et des bassins versants



0 2.5 5 7.5 km

## Gérer les mauvaises herbes des choux sans herbicides

Le chou est une "plante sarclée", relativement facile à entretenir mécaniquement et sur laquelle les passages manuels peuvent être évités. Il est donc possible de se projeter dans une gestion **zéro herbicides**.

### Bineuse Kress : l'outil de référence

Pour du plant en mini-motte, la difficulté est l'entretien sur le rang avec du plant de petite taille qui risque d'être recouvert par un binage classique trop agressif. **La moitié des producteurs (bios ou conventionnels) n'utilisant plus d'herbicides sont équipés de doigts « Kress »**. La bineuse Kress qui combine un binage classique inter-rang et un sarclage sur le rang grâce à ses doigts en caoutchouc est **l'outil de référence pour l'entretien des choux**.

Son efficacité est bonne jusqu'au stade 4-6 feuilles des mauvaises herbes (95% d'efficacité, alors que l'efficacité est de 99% sur des adventices au stade cotylédons), lui conférant une utilisation très souple (utilisation de la levée des mauvaises herbes jusqu'à 3 à 4 cm de haut soit pendant 10 jours environ).



### Réussir le binage intégral en intervenant au bon moment

**La réussite d'un binage intégral passe par un 1<sup>er</sup> passage précoce dès la deuxième semaine de plantation** (entre 7 et 15 jours après plantation), **quand les adventices sont au stade cotylédon**. Les passages suivants auront lieu 7 à 15 jours après selon le développement des adventices.

**Une fois le plant « grand » (20 cm), 1 à 2 binages classiques et/ou buttages permettent l'entretien des parcelles.**

En « tout mécanique », le nombre de passages à prévoir est compris entre 4 et 5 (4 en moyenne) contre 3 à 4 avec un premier passage herbicide (3 en moyenne). Ainsi le binage intégral n'ajoute qu'un seul passage supplémentaire.

### Un temps de travail plus élevé, mais un coût moindre

Sur la base d'une vitesse de passage comprise entre 3 et 8 km/h, le **temps de travail moyen est de 40 minutes/ha** (bineuses 4 à 5 rangs) à **1h15minutes/ha** (bineuses de 2 à 3 rangs). Ces temps **varient également selon le stade la culture** (plus lent sur stade jeune de la culture) **et de la présence ou non d'un guidage** (humain, RTK...).

Ce passage mécanique en plus est à comparer à la suppression de l'herbicide, où **l'on démontre dans toutes les hypothèses, un moindre coût de l'alternative mécanique, mais des temps de travaux plus élevés.**

	Herbicides	Binage 2 rangs	Binage 4 rangs
Achats des éléments à doigts (Bineuse existante)		1600 €	3200 €
Intrants	60€		
Coût amortissement /ha	Non compris le pulvérisateur	21 € <sup>(1)</sup> / 11 € <sup>(2)</sup>	43 € <sup>(1)</sup> / 21 € <sup>(2)</sup>
Temps /ha	0h30	1h20	0h40
Coût Main d'œuvre /ha	8 €	21 €	11 €
<b>Total coût/ha (sans guideur)</b>	<b>68 €</b>	<b>42 €<sup>(1)</sup> / 32 €<sup>(2)</sup></b>	<b>54 €<sup>(1)</sup> / 32 €<sup>(2)</sup></b>
<b>Total coût/ha (avec guideur)</b>	<b>68 €</b>	<b>63 €<sup>(1)</sup> / 53 €<sup>(2)</sup></b>	<b>65 €<sup>(1)</sup> / 43 €<sup>(2)</sup></b>

Bases des calculs : Amortissement 5 ans, coût horaire main d'œuvre = 16 €, <sup>(1)</sup> surface moyenne à biner = 15 ha, <sup>(2)</sup> surface moyenne à biner = 30 ha

## Dégâts des cultures : les déclarer

Les corneilles, choucas et sangliers font cette année des dégâts sur les semis de printemps. Comme chaque année, il est indispensable de déclarer les dégâts que vous subissez.

**Une déclaration en ligne est possible via le site de la Chambre d'Agriculture :**

<http://www.bretagne.synagri.com/synagri/guide-ccbzh-reglementation#Ravageurs>

**Pour en savoir plus sur la réglementation** liée aux effaroucheurs, battues, indemnités, etc., contactez le service environnement de la Chambre d'Agriculture. : Vincent LE TALOUR : 02 98 52 48 3